



STEPHANE LE FOLL
MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

GUILLAUME GAROT
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA
FORET, CHARGE DE L'AGROALIMENTAIRE

Paris, le 26 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un pacte « qualité ingrédient » fin 2013

Guillaume Garot, Ministre délégué à l'Agroalimentaire, a réuni hier les acteurs de la filière alimentaire pour s'engager, ensemble et concrètement, sur l'amélioration de l'offre alimentaire.

Il a fixé à la fin de l'année 2013 le lancement du pacte « qualité ingrédient » comportant un volet nutritionnel sans oublier les autres composantes de cette amélioration de qualité (développement durable).

Il s'agit d'un point d'étape important sur le travail de fond qu'il a engagé le 17 décembre dernier, en lien avec Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, et Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation, afin d'améliorer l'offre alimentaire.

Cette initiative inédite appelle des engagements réciproques, de l'Etat comme de la filière alimentaire, qui ont été inscrits au volet qualité du Contrat de la filière alimentaire, signé le 19 juin 2013.

Sept familles de produits ont annoncé leur intention de signer le pacte « qualité ingrédient ».

D'ores et déjà, sept secteurs alimentaires s'engagent à signer le pacte « qualité ingrédient » avant la fin de l'année 2013 : secteurs des biscuits fourrés, des céréales petit déjeuner pour enfants, des boissons rafraîchissantes sans alcool, des compotes, des plats préparés, de la charcuterie industrielle et artisanale, et du pain artisanal.

Guillaume Garot s'est félicité de la très forte mobilisation de tous les acteurs de la filière qui s'engagent dans des objectifs chiffrés et un calendrier précis. Il a également salué une démarche de justice sociale : « l'amélioration de la qualité nutritionnelle d'une large gamme de produits alimentaires permettra en effet à l'ensemble de la population, y compris les plus démunis, d'accéder à une offre alimentaire de meilleure qualité. »

Un pacte « qualité ingrédient » avant la fin de l'année 2013.

Le pacte « qualité ingrédient » a pour objectifs de :

- valoriser les efforts des entreprises pour porter à la connaissance des consommateurs les améliorations nutritionnelles réalisées et à venir ;

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse de Guillaume GAROT - Tel : 01 49 55 58 40 ; Fax: 01 49 55 84 73 ; cab-presse.agroalimentaire@agriculture.gouv.fr
Service de presse du Ministère de l'Agriculture - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

- diminuer dans les recettes, les ingrédients dont la consommation doit être limitée ;
- travailler sur la consommation des fibres en relevant les défis de l'acceptabilité de ces produits par le consommateur et la valorisation des efforts des industriels.

Six jours après la signature du Contrat de filière dont cette action en est la première traduction concrète, le Ministre a annoncé les engagements suivants de l'Etat :

- assouplissement du référentiel des accords collectifs du Programme national pour l'alimentation (PNA) afin d'inciter un plus grand nombre de secteurs à s'engager dans une démarche progressive d'amélioration de la qualité et créer ainsi une véritable dynamique collective. Au sein du pacte « qualité ingrédient », adapté aux spécificités de chaque secteur, les chartes d'engagement individuel du Programme National Nutrition Santé (PNNS) seront de véritables « moteurs », tirant vers le haut les autres entreprises du secteur engagé dans l'accord collectif. Pour que ces engagements soient attractifs pour les entreprises et compris des consommateurs, une mention valorisante et simple sera définie à la rentrée de septembre 2013 pour que les premiers signataires puissent l'utiliser ;
- pérennisation du budget 2014-2016 de la section nutritionnelle (OQALI) de l'Observatoire de l'alimentation. L'Etat portera également au niveau européen la proposition de constitution d'un réseau d'observatoires sur la qualité nutritionnelle des aliments sur le modèle de l'OQALI, outil unique en Europe et indispensable pour ces travaux pour objectiver les avancées réalisées ;
- relance et rénovation du baromètre des comportements alimentaires des consommateurs, avant la fin 2013, notamment pour étudier les facteurs de perception des risques liés à l'alimentation ;
- lancement d'une campagne d'information sur l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire et sur les engagements pris par les secteurs de la filière en 2014.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agripeche@agriculture.gouv.fr
Service de presse de Guillaume GAROT - Tel : 01 49 55 58 40 ; Fax: 01 49 55 84 73 ; cab-presse.agroalimentaire@agriculture.gouv.fr
Service de presse du Ministère de l'Agriculture - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr